



AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025\_07\_21\_032-DE  
Reçu le 22/07/2025

**DELIBERATION N°2025-07-21/032**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 21 juillet 2025 – 09h00

M PIASER Bernard  
Maire de LUZECH  
Président du CCAS

**Centre Communal d'Action Sociale**



**OBJET : TABLEAU REFERENTIEL DE DUREE D'AMORTISSEMENTS.**

Le Président rappelle que par délibération n° 30/2022-10-24, le Conseil d'administration a décidé la mise en place du cadre budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal du CCAS de Luzech. Pour les budgets annexes L'EHPAD « Les Logis de l'Impernal », la Résidence Autonomie « Aline DRAPPIER » et le SSIAD de Luzech dépendent du cadre budgétaire et comptable de la M22.

Ce passage à la M57 nécessite de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations et d'effectuer la même règle pour les budgets annexes.

Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens et valeurs destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine.

L'instruction M57 ainsi que la M22 pose le principe de l'amortissement au prorata temporis des immobilisations, appliqué au sein de la collectivité.

L'amortissement, selon la règle du prorata temporis, est calculé, pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. Il commence à la date de début de consommation des avantages économiques ou du potentiel de service qui sont attachés au bien.

Dans un souci de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, sauf cas particulier, car le mandat suit effectivement le service fait.

Ainsi, la date de début d'amortissement d'un bien acquis par deux mandats successifs sera celle du dernier mandat.

- Le Président propose de définir comme suit les durées d'amortissements
- Le Président propose d'établir un seuil unitaire d'amortissement en un an à 1 500€ TTC
- Le Président propose que les biens d'une valeur inférieure à 500€ HT ne soit pas amorti. Ils seront comptabilisés en dépenses de fonctionnement.



AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025\_07\_21\_032-DE  
Reçu le 22/07/2025

Tableau référentiel de durée d'amortissement

Chapitre	Compte	désignation	durée d'amortissement
<b>20 Immobilisations incorporelles</b>			
	<b>2012</b>	<b>Frais de réorganisation</b>	1 à 5 ans
	<b>2031</b>	<b>Frais d'étude</b>	1 à 5 ans
	<b>205</b>	<b>Logiciels</b>	2 ans
<b>21 Immobilisations corporelles</b>			
	<b>211</b>	<b>Terrains</b>	Selon durée emprunt
	<b>212</b>	<b>Aménagements des terrains (terrassement,...)</b> Plantations à demeures Clôtures	15 à 20 ans
	<b>213</b>	<b>Constructions sur sol propre - bâtiments publics</b> Bâtiments	20 à 50 ans Selon durée emprunt
	<b>2135</b>	<b>Aménagements, Installations générales</b> Portes, fenêtres, volets, toitures, murs Electricité, plomberie, sécurité incendie Abris de jardin Rénovation des chambres, salle de bains Raffraichissement peinture Travaux en régie	10 à 20 ans
	<b>214</b>	<b>Construction sur sol d'autrui - bâtiments publics</b> Bâtiments	20 à 50 ans Selon durée emprunt
	<b>2145</b>	<b>Installations bâtiment</b> Gaz, électricité, plomberie, chauffage Installation Téléphone Ascenseur	10 à 20 ans
	<b>2151</b>	<b>Installations complexes spécialisées</b> Appel malade Climatisation Groupe électrogène	10 à 20 ans
	<b>2153</b>	<b>Installations à caractère spécifique</b> Matériel dépendance (chaise de douche, verticalisateur) Matelas, surmatelas Matériel d'animations	2 à 10 ans
	<b>2154</b>	<b>Matériel et outillage</b> Cuisine Technique	5 à 15 ans
	<b>2181</b>	<b>Installations, agencements et aménagements divers</b> Abris de jardin Matériel extérieur ( tonnelle, parasols,...)	5 à 15 ans
	<b>2182</b>	<b>Matériel de transports</b> Camionnette, véhicules industriels Voitures	4 à 10 ans
	<b>2183</b>	<b>Matériel de bureau et matériel informatique</b> Ordinateurs Matériel réseau Téléphonie	1 à 5 ans
	<b>2184</b>	<b>Mobilier</b> Adaptables Lits médicalisés Téléviseurs	5 à 15 ans

AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025\_07\_21\_032-DE  
Reçu le 22/07/2025

**Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

**ADOPTE**

- l'ensemble des règles proposées ci-dessus par le Président pour les durées et les règles des amortissements au sein du CCAS de Luzech et de ses budgets annexes.

**Le Président du CCAS de Luzech,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,

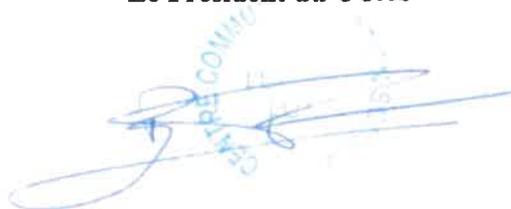
La secrétaire de séance,



Delphine AZNAR

A Luzech, le 21 juillet 2025

**Pour extrait certifié conforme  
Le Président du CCAS**



**Bernard PIASER**

Rendu exécutoire le : 21 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet à neuf heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi quinze juillet deux mille vingt-cinq.

**Etaient présents** : M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, Mme Nicole KURJEAN, M. Daniel TERRIER, Mme Brigitte PASSE DAT.

**Procuration** : M. Patrice CASTANIER (a donné procuration à M. Bernard PIASER).

**Etaient absents ou excusés** : M. Patrice CASTANIER, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISAL.E., Mme Monique EVIN.

**Assistaient** : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Aurore FRANCOUAL Comptable du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.



**AR Prefecture**

046-264601113-20250721-2025\_07\_21\_032-DE  
Reçu le 22/07/2025

**Nombre de Conseillers : 11**

**Présents : 7 Absents/Excusés : 4 Procuration : 1**

**Votants : 8**

**Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR.**

---

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**4. Tableau référentiel de durée d'amortissements.**

**POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0**

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Président,  
A Luzech, le 21/07/2025  
Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session ordinaire.  
A Luzech, le 21/07/2025

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 11  
 Nombre de membres présents : 7  
 Nombre de suffrages exprimés : 8  
 VOTES : Pour : 8  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Date de convocation : 15/07/2025

PIASER Bernard	
AZNAR Delphine	
CALVO Christine	
PRADAYROL Pascal	
CASTANIER Patrice	
LAFON Lydie	
KURJEAN Nicole	
VYNISALE Evelyne	
EVIN Monique	
TERRIER Daniel	
PASSEDAT Brigitte	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 22/07/2025 et de la publication le 22/07/2025.

A LUZECH, le 21/07/2025

AR Prefecture

046-264601113-20250721-2025\_07\_21\_032-DE  
Reçu le 22/07/2025